



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 28 janvier 2009
N° CERTA-2009-AVI-037

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans IMP

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2009-AVI-037>

Gestion du document

Référence	CERTA-2009-AVI-037
Titre	Vulnérabilité dans IMP
Date de la première version	28 janvier 2009
Date de la dernière version	–
Source(s)	Annonces de sécurité de la liste Horde
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- Injection de code indirecte.

2 Systèmes affectés

- IMP versions antérieures à 4.2.2 ;
- IMP versions antérieures à 4.3.3.

3 Résumé

Des vulnérabilités dans Horde IMP permettent à une personne malintentionnée d'effectuer une injection de code indirecte.

4 Description

Des vulnérabilités de type injection de code indirecte ont été corrigées dans Horde IMP. Celles-ci sont dues à un manque de contrôle de paramètres d'entrée des fichiers `smime.php`, `pgp.php` et `message.php`.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Annonce de sécurité du 27 janvier pour IMP 4.2.2 :
<http://lists.horde.org/archives/announce/2009/000484.html>
- Annonce de sécurité du 27 janvier pour IMP 4.3.3 :
<http://lists.horde.org/archives/announce/2009/000485.html>

Gestion détaillée du document

28 janvier 2009 version initiale.